

## **MAIRIE DE TREMBLECOURT**

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 07 JUILLET 2014

---

Le sept juillet deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Tremblecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-Jeanne CHRETIEN

**Etaient présents** : M Alain CHRETIEN, Mme Béatrice CHRETIEN , M. Bernard CHRETIEN , Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Francis COLIN, Mme Danièle JANNEL, M Etienne JEMPF, M Jérôme MICHEL, Mme Danielle NOEL

**Etait excusé** : M Frédéric PATARD, M Frédéric WATY (procuration à Mme Danièle JANNEL).

M Jérôme MICHEL a été nommé Secrétaire de Séance

*Le compte-rendu du précédent conseil (26 mai 2014) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.*

### *1/ Droit de préemption (Délibération 27/14)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les aliénations énoncées ci-dessous :

- Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) sur les parcelles cadastrées C635 « Sur la vallée » et ZA 112 « Sur le chemin de Rogéville »
- D.I.A. sur les parcelles situées au 4 sentier des Drapiers.

Le maire est autorisé à ratifier les documents correspondants.

### *2/ Devis MT Services (Délibération 28/14)*

Le maire présente aux conseillers les devis établis par l'entreprise MT services pour l'entretien des rues du village : balayage, déneigement et arasement de chemins.

- **prestation de balayage** : La société MT Services, qui intervient depuis plusieurs années dans la commune, propose au conseil municipal une convention de 3 à 4 passages par an à 65 € HT/heure + 30 € HT de déplacement par intervention.

- **la prestation de déneigement** : MT Services propose une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction au 20 avril de chaque année. Le tarif de la prestation est de 132 €HT par passage.

- **arasement de chemins ruraux** : le devis est établi pour 1560 ml sur le chemin rural dit « des hautes bornes » et 1440 ml sur le chemin rural dit « de Tremblecourt » au tarif unitaire de 0.40 € HT/ml.

Toutes les rues ne seront pas forcément balayées à chaque passage, mais selon l'utilité. La prestation de déneigement doit concerner toutes les rues du village. L'arasement des chemins (partie bitumée qui rejoint la voie romaine) est nécessaire pour les entretenir, mais aussi pour limiter le ravinement de terre dans la partie haute du village en cas de forte pluie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces devis et charge le maire de ratifier les documents correspondants.

### *3/ Devis installation électrique du clocher (Délibération 29/14)*

L'entreprise CHRETIEN François est intervenue à plusieurs reprises sur l'installation campanaire suite à divers dysfonctionnements. Leur expertise amène au constat suivant : c'est un défaut d'isolement de l'ensemble des moteurs et du coffret de clocher. De plus aucune liaison à la terre n'existe, il n'y a donc aucune protection de l'équipement ou des intervenants.

L'entreprise a fourni un devis pour la remise en conformité complète de cette installation aux normes actuelles. Il s'élève à 5 165 €HT et comprend l'ensemble démontage, enlèvement, matériel, installation et déplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis,
- décide de porter la dépense au compte d'investissement 2158
- charge le maire de ratifier les documents correspondants.

Cette dépense fera partie de la demande de Dotation de solidarité pour l'exercice 2014.

### *4/ Aide aux vacances (Délibération 30/14)*

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle la mesure mise en place en 2013 pour l'aide aux vacances pour les enfants jusqu'à 12 ans domiciliés dans la commune.

Cette aide est fixée à 60€ par an et par enfant, pour les séjours en centre de loisirs d'une semaine au moins, avec ou sans hébergement, ou tout autre séjour collectif organisé par un organisme agréé.

Il conviendra d'adresser les pièces justificatives du séjour de l'enfant à la mairie avant le 30 novembre 2014, accompagnées de la facture acquittée (comprenant les coordonnées de l'organisateur agréé, le prix du séjour, le montant pris en charge par la CAF et le coût résiduel acquitté par la famille) et d'un RIB.

### *5/ Gardiennage de l'église (Délibération 31/14)*

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'allouer au taux maximum l'indemnité pour le gardiennage de l'église de Tremblecourt au desservant l'Abbé Roger TSHIMANGA, ne résidant pas dans la commune.

Cette indemnité pour frais de gardiennage est de 119.55 €. En cas de départ du desservant, cette indemnité sera versée proportionnellement à la durée de son ministère.

### *6/ Motion de soutien Association des maires de France (Délibération 32/14)*

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être confrontées à des difficultés financières importantes à cause des baisses des dotations de l'Etat.

Le conseil municipal a adopté une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) qui «souhaite mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises».

### *7/Convention SDE (Délibération 33/14)*

Lorsqu'une commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, elle peut éventuellement obtenir des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Ces CEE sont délivrés par la Direction Générale de l'énergie et du Climat (DGEC). Ils peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Le SDE54 (Syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle) organise un groupement de collecte des CEE, pour permettre aux petites collectivités de bénéficier du processus. Il reverse à la commune la prime correspondant à la valorisation des CEE obtenus (déduction faite de frais de gestion).

Le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la période précédente arrivée à échéance au 31/12/2013. Pour continuer à en bénéficier il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la troisième période courant jusqu'à fin 2017.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des CEE par le SDE54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017 et autorise le Maire à signer la Convention de Gestion correspondante.

### *8/ Décision modificative n°2 au BP de la commune (Délibération 34/14)*

Le maire explique la nécessité de compléter la décision modificative n°1 au BP 2014 de la commune prise lors du conseil du 26 mai. En effet le reversement de la TVA de ERDF est plus important que prévu de 30 €.

Le conseil municipal accepte de procéder à l'ouverture de crédits proposée sur le budget de l'exercice.

### *9/ Questions diverses*

Médiathèque : Joanna Tullio est embauchée à partir du 10 juillet 2014. Attention, les horaires d'ouverture ont été modifiés (ouverture le mercredi matin en accord avec l'équipe des enseignants de Tremblecourt ; ouverture le vendredi jusqu'à 19h00).

Syndicat Intercommunal scolaire : En septembre à Tremblecourt, il y aura 91 élèves répartis en 4 classes. Compte tenu des horaires imposés (identiques pour toutes les écoles) et de l'organisation du ramassage scolaire qui en découle, aucune activité périscolaire n'est proposée pour l'année scolaire 2014/2015

Problème d'assainissement rue de la mairie : suite à la pluie du 3 juin et aux remarques faites lors du précédent conseil, le problème a été transmis à la CCT

La séance est levée à 22 h 10.

Le maire, Marie-Jeanne CHRETIEN